



Ville de Montréal-Ouest Plantation d'arbres publics

PLANTATION D'ARBRE DANS L'EMPRISE MUNICIPALE **Foire aux questions**

La Ville de Montréal-Ouest reconnaît l'importance des arbres publics dans la collectivité pour des raisons environnementales, économiques, de santé et d'esthétique. Elle estime que des mesures proactives sont nécessaires pour préserver la santé de sa forêt urbaine et léguer une forêt urbaine robuste aux prochaines générations.

Nous souhaitons répondre à certaines questions qui pourraient vous traverser l'esprit concernant les activités de plantation d'arbre public de la Ville.

Il y a déjà beaucoup d'arbres dans ma rue ; pourquoi en ai-je besoin sur mon terrain?

Vous avez raison de dire que bon nombre de vos voisins actuels ont de beaux arbres matures. À l'heure actuelle, ces arbres gardent votre rue verte et feuillue ; ils offrent de l'ombre pour les piétons, atténuent les dommages causés par les eaux pluviales, purifient l'air et réduisent les îlots de chaleur. En les regardant, vous pouvez peut-être penser que vous n'avez pas besoin d'un arbre. Ou même vous questionner sur quel est l'enjeu? Vous pouvez même penser qu'il y a en déjà assez.

Mais dans 50 ans, la plupart des arbres que vous voyez maintenant seront morts. Si nous ne continuons pas à planter de nouveaux arbres chaque année, nous laisserons un paysage aride aux générations futures, qui ne ressemblent en rien à ce que vous voyez aujourd'hui. Nous avons besoin de propriétaires comme vous, qui n'avez pas encore d'arbre de rue mature sur votre terrain, pour accueillir un jeune arbre. Ceci permettra à la Ville de garder son surnom de « banlieue-jardin » qui attire les familles depuis 1897.

Et si je préfère simplement une pelouse dégagée devant ma maison? N'est-ce pas mon droit?

Bien sûr, l'esthétique de votre cour avant dépend en grande partie de vous, mais il y a une bande de terrain (environ 6 à 8 pieds devant chaque maison dans la ville) qui constitue l'emprise municipale. Ce terrain est utilisé pour l'installation d'infrastructures publiques, y compris des "infrastructures vertes" comme les arbres de rue. Même si ce n'est pas de cette façon que nous avons l'habitude d'y penser, les arbres de rue ne sont pas différents des infrastructures traditionnelles comme les lampadaires, les poteaux électriques, les bornes-fontaines et les panneaux de signalisation, car ils jouent un rôle essentiel pour assurer une communauté saine et sécuritaire. Ainsi, bien qu'un propriétaire puisse préférer ne pas avoir de lampadaires, de bornes-



Ville de Montréal-Ouest Plantation d'arbres publics

fontaines ou d'arbres sur son terrain, la Ville juge ces éléments essentiels à la qualité de vie dans le quartier et peut choisir de les installer dans tout endroit du domaine public.

Je ne suis pas à l'aise d'avoir un grand arbre sur ma propriété parce qu'il pourrait :

- interférer avec les fils électriques;
- briser mon pavé uni, mes tuyaux ou mes fondations ;
- bloquer le soleil qui passe par mes fenêtres avant ;
- encombrer mes arbres, mes fleurs et mon aménagement paysager actuel.

Vous vous demandez peut-être comment l'ajout d'un arbre devant votre maison peut avoir un effet sur d'autres aspects de votre propriété. Mais n'oubliez pas que l'arbre qui est planté est extrêmement petit (3 à 5 ans) et mettra des décennies à arriver à maturité. Il ne fera pas d'ombre importante sur votre maison ou sur votre aménagement paysager actuel pendant 20 à 30 ans (ou même plus longtemps pour certaines espèces).

De plus, le Service des travaux publics s'assure de choisir des emplacements et des essences d'arbres qui n'interféreront pas avec les fils électriques des services publics, les conduites d'eau ou autres infrastructures. Ils choisissent avec le plus grand soin des endroits de plantation appropriés et sûrs.

En fait, l'arbre peut procurer plusieurs avantages à votre maison au fur et à mesure qu'il grandira, comme le drainage d'eau de pluie, la purification de l'air et la réduction des coûts de climatisation

Que faire si mon terrain est vraiment petit ou si j'ai déjà un poteau électrique, un lampadaire ou une borne-fontaine dessus ?

Le Service des travaux publics examine chaque adresse de la Ville et évalue le domaine public devant chaque propriété. Les seuls lots réservés à la plantation d'arbres sont ceux qui ont suffisamment d'espace pour accueillir un arbre adulte. Nous considérons la grandeur de votre terrain dans le choix de l'emplacement et de l'essence des arbres. Rassurez-vous, la Ville n'a aucun intérêt à planter un érable argenté géant sur un tout petit terrain.

J'ai peur de ne pas pouvoir entretenir l'arbre et je ne veux pas ramasser les feuilles.

Comme tous les arbres plantés sur le domaine public sont des arbres de la Ville, ils sont entretenus par la Ville (élagués périodiquement, traités contre les maladies si nécessaire, et éventuellement abattus si dangereux ou morts). Nous sommes reconnaissants envers les résidents qui nous aident à arroser un nouvel arbre, mais le Service des travaux publics a aussi un horaire d'arrosage régulier pour garder l'arbre en santé au cours de la première année suivant sa plantation.



Ville de Montréal-Ouest

Plantation d'arbres publics

Les autres travaux d'entretien devraient être minimes. Si ramasser les feuilles est difficile, les experts en jardinage recommandent simplement de tondre les feuilles afin qu'elles servent de paillis pour votre pelouse. Et rappelez-vous qu'il faudra plusieurs années avant qu'il y ait beaucoup de feuilles à ramasser.

Pourquoi ne puis-je pas choisir l'arbre que je veux et l'endroit exact où le planter ?

Vous avez certainement le choix de planter des arbres sur plus de 90 % de votre propriété, mais le domaine public relève de la Ville. Nous prenons la plantation d'arbres publics au sérieux. Tous les sites et espèces sont sélectionnés avec soin. Cela dit, nous vous donnons le choix entre 3 essences d'arbres, car nous reconnaissons votre intérêt à choisir.

Vous voudrez peut-être quelque chose à croissance plus lente, avec une couverture plus modeste ou avec une certaine esthétique. Il est dans l'intérêt de tous que vous soyez satisfait de l'arbre choisi et qu'il devienne un élément précieux de votre propriété.

De nombreuses études ont démontré qu'un arbre de rue devant votre propriété peut ajouter une valeur énorme à votre maison et à votre quartier.

Source :

Elizabeth Ulin, conseillère responsable de communication et des loisirs

Maria Torres, conseillère responsable des travaux publics, des bâtiments et de l'environnement.